



ALSH LES PETITS LUTINS
10 route des noisetiers
50 810 Saint Jean des Baisants
02.33.56.04.77 – clshlespetitslutins@orange.fr
Siret : 443 386 156 00014 – APE 927C



GARDERIE PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS REGLEMENT INTERIEUR ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Modalités d'admission

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les Petits Lutins » accueillent les enfants âgés de 3 à 12 ans et jusqu'à 15 ans en sorties ou activités organisées pour les adolescents.
L'accueil des enfants est assuré en dehors du temps scolaire avant et après l'école, le mercredi ainsi que pendant les vacances scolaires (du lundi au vendredi).

Les Horaires

- **Horaires Accueil Périscolaire (avant et après l'école) :** De 7h30 à 8 H 45 et de 16 h 30 à 19 h 30
- **Horaires Accueil de loisirs (vacances scolaires) :**
Le centre est ouvert de 7h30 à 19h30.
Les créneaux d'accueil sont de :
 - Le matin de 7h30 à 9h30,
 - Le midi à 12 h ou à 13 h30
 - Le soir de 16h30 à 19h30.Les animations se déroulent entre 9 h30 et 16 h30.
Possibilité d'accueil des enfants à la demi-journée ou à la journée (suivant les activités) avec ou sans repas.
Il est expressément demandé aux parents de respecter ces horaires.
- **Horaires Accueil de loisirs (mercredis) :**
Le centre de loisirs accueille :
 - ✓ A partir de 11 H 45, dès la fin des cours, les enfants inscrits au repas assuré par un traiteur et servi par nos soins,
 - ✓ A partir de 12 H 15, les enfants non récupérés par les parents lors du temps de surveillance assurée par le personnel communal entre 11 H 45 et 12 H 15.

Accueil, Vie au centre

- Pour les enfants fréquentant le groupe scolaire : l'animateur récupère l'enfant dans sa classe.
- Pour les enfants ne fréquentant pas le groupe scolaire et pour l'accueil de Loisirs : les enfants doivent être accompagnés jusqu'au point d'accueil des Petits Lutins et confiés à une personne de l'équipe d'animation.

Seuls, les parents ou personne autorisée (à préciser sur la fiche de renseignement) peuvent venir chercher l'enfant au centre. Après la fermeture à 19h30, en cas d'absence de nouvelles

des parents, « Les Petits Lutins » ont l'obligation de prévenir la gendarmerie de Torigni sur Vire.

Modalités d'inscription

➤ **Accueil Péri-scolaire (avant et après l'école) :**

L'accueil s'effectue sans inscription préalable de l'enfant.

➤ **Centre de Loisirs (Mercredis et Vacances Scolaires) :**

Pour le mercredi et les vacances scolaires, l'inscription de l'enfant est obligatoire Elle est à assurer le lundi précédent avant 9h. En cas d'absence non prévenue 2 jours avant à l'accueil de loisirs, la journée et le repas seront facturés. L'équipe d'animation informera les parents des activités proposées.

Les inscriptions nécessitent :

- Une adhésion des familles à l'association « Les Petits Lutins », moyennant une cotisation annuelle, valable pour l'année civile. Fixé par le Conseil d'Administration des « Petits Lutins », le montant de la cotisation s'élève à 10 €/famille. Cette cotisation permet aux familles d'accéder aux trois pôles d'activités proposés par l'Association les « Petits Lutins »: garderie péri-scolaire, centre de loisirs, temps d'activités péri-scolaires (TAP).
- Une fiche de renseignement par famille et une fiche sanitaire par enfant complétées en début d'année scolaire.

Vêtements – Objets personnels

Il est conseillé de prévoir pour chaque enfant un change marqué à son nom.

L'accueil de loisirs ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de détérioration de tout vêtement ou objet précieux.

Les vêtements prêtés par les Petits Lutins doivent être rendus propres.

Hygiène et sécurité (Règles de vie à l'accueil de loisirs)

Les Petits Lutins ne peuvent pas accueillir les enfants malades ou souffrants d'une maladie contagieuse. Toute maladie contagieuse se déclarant chez l'enfant ayant fréquenté l'ALSH doit être signalée dans les plus brefs délais.

En cas d'urgence (maladie, accidents, blessures,...), ou si un enfant présent au centre montre des signes de maladie, l'équipe d'animation fait appel aux moyens de secours qu'elle jugera le plus adapté.

En cas de problème de parasites (poux, lentes,...), la famille doit informer l'équipe d'animation.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription, doit être signalée à l'équipe d'animation (adresse, numéro de téléphone, situation de famille, état de santé de l'enfant) afin de mieux comprendre d'éventuels changements de comportement de l'enfant.

Tout enfant irrespectueux envers un camarade, un animateur ou quiconque dans les locaux pourra être sanctionné ou exclu.

Les locaux ainsi que le matériel du centre devront être respectés.

Planning des activités

Le planning est donné à titre indicatif, il peut être modifié au dernier moment en fonction des impératifs de la collectivité ou des intervenants.

Si les effectifs devaient s'avérer insuffisants, l'Accueil de loisirs se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs séjours. Les parents sont alors prévenus et leurs paiements annulés.

Repas à l'Accueil de Loisirs

Le repas du midi est fourni par un traiteur et servi dans les locaux de la cantine.

➤ **Le goûter à l'Accueil Périscolaire**

Le goûter est fourni par les parents le soir après l'école.

➤ **Le goûter à l'accueil de Loisirs**

Le goûter du matin est apporté par les familles qui le souhaitent.

Le goûter du soir est prévu par les Petits Lutins.

Il est formellement interdit d'apporter des sucettes.

Assurances

Une assurance « responsabilité civile » couvrant les risques pouvant survenir pendant l'accueil périscolaire.

Observation du règlement

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte,

Fait en 2 exemplaires dont un pour le CLSH, à St Jean des Baisants le

Nom et Prénom :

Signature des parents,

de(s) enfant(s),

TARIFS 2014-2015

| GARDERIE PERISCOLAIRE | |
|-----------------------|----------------------------------|
| 7h30/9h00 | Forfait 1.70 Euros |
| 8h15/9h00 | 0.70 Euros |
| 16h30/19h00 | 0.70 Euros par ½ heure commencée |
| 19H00/19h30 | 3 Euros par ½ heure commencée |

| ACCUEIL DE LOISIRS | | | |
|--|---|--------------------|--------------------|
| Régime | Allocataire CAF | Allocataire MSA | Non allocataire |
| Journée sans Repas (forfait 9h) | 11.15 | 10.65 | 11.60 |
| Journée avec Repas (forfait 9h) | 14.90 | 14.40 | 15.35 |
| Demi-journée (mercredis) | 5.70 | 5.45 | 6.25 |
| Garderie matin Uniquement pour les demi-journées | Forfait 1.70 | | |
| Garderie mercredi midi à partir de 11H45 | 11H45 – 12 H 15 : gratuit 12H15 – 12H45 : 1,40 € 12H45 – 13H15 : 0,70 € 13H15 - 13H45 : 0,70 € Toute demi-heure commencée est due | | |
| Garderie soir demi-journées = à partir de 16h30 forfaits journées = au-delà des 9h | 0.70 / ½ heure entamée Toute demi-heure commencée est due | | |
| <p>Un supplément est demandé lors des sorties :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 euros pour la piscine ; ➤ entre 3 et 5 euros pour les autres sorties ou intervention d'animateurs spécialisés. | | | |

Forfaits (Valable uniquement pour une même semaine)

Forfait 3 jours : réduction de 5 %

Forfait 4 jours : réduction de 10 %

Forfait 5 jours : réduction de 15 %

Nous acceptons les chèques vacances et CESU, les cartes loisirs CAF et les bons vacances MSA.

Modalités de paiement

La facturation s'effectue au début du mois suivant les inscriptions, après vérification des fréquentations réalisées. Les factures sont adressées aux familles, et sont à régler à l'accueil de loisirs des « Petits Lutins », dans un délai maximum de 8 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Un défaut de règlement pour un séjour peut entraîner l'impossibilité d'inscrire l'enfant aux services proposés par « Les Petits Lutins ».

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à contacter l'association. Des solutions d'accompagnement seront alors recherchées : échancier des paiements, etc.

Les parents désirant annuler une inscription devront se manifester 24 heures ouvrables avant le début de l'activité. Dans le cas contraire, l'Accueil de Loisirs sera en droit d'exiger le paiement total de l'inscription. Toute absence à l'Accueil de loisirs sera facturée sans présentation d'un certificat médical.